



BULLETIN D'INFORMATIONS JANVIER 2018

SOUHAITS POUR LA NOUVELLE ANNÉE

Comme il se doit, je me joins à l'équipe de l'Envolée pour souhaiter, à vous et à votre famille, une merveilleuse année remplie d'amour, de bonheur et de santé. L'année 2018 nous offre la possibilité de prendre des résolutions et la réussite de vos enfants en fait partie.

RAPPEL FACTURATION ÉCOLE – POUR LES MONTANTS IMPAYÉS

*******RAPPEL AUX PERSONNES DONT LE PAIEMENT DEMEURE IMPAYÉ*******

Nous vous demandons de nous faire parvenir le montant dû d'ici le 15 février 2018. Si nous ne recevons pas de vos nouvelles d'ici cette date, nous serons contraints d'engager la procédure nécessaire au recouvrement de cette créance.

Vous pouvez effectuer le paiement soit en argent comptant et/ou par chèque à l'ordre de de la Commission scolaire des Patriotes ou encore par internet en utilisant le numéro de référence inscrit sur l'état de compte en haut à gauche. Un parent ne peut pas faire un paiement total pour ses deux enfants par internet, vous devez faire deux paiements distincts en vous servant du numéro sur chaque état de compte afin que le paiement soit appliqué au bon dossier. Chaque parent possède un numéro différent pour le paiement, CE NUMÉRO N'EST PAS IDENTIQUE D'UN ENFANT À L'AUTRE ET EST DIFFÉRENT DU SERVICE DE GARDE ET DU SERVICE DES DINEURS.

Nous vous informons que lorsque le mauvais numéro de référence est utilisé, le Service des ressources financières doit apporter des correctifs au dossier de l'élève. Donc, après un premier avis au payeur, des frais administratifs de 15\$ seront facturés au dossier de l'enfant. Cet avis sera acheminé par courriel au payeur de la part du Service des ressources financières.

Merci de votre compréhension et collaboration.



POLITIQUE DES COLLATIONS DONNÉES EN CLASSE

Voici notre politique pour les collations données en classe. Le tableau qui suit vous permettra de mieux garnir la boîte à lunch de votre enfant.

Produits laitiers : <ul style="list-style-type: none">– Yogourt (en tube, à boire, minigo, etc.)– Fromage– Duo biscuit/fromage
Fruits et légumes : <ul style="list-style-type: none">– De tout genre sauf les rouleaux ou les jujubes (<i>exemple Gello</i>) qui sont interdits– Compote de fruits– Salade de fruits– Hummus
Biscottes : <ul style="list-style-type: none">– Fromage– Blé entier– Galette de riz nature seulement
Interdictions : <ul style="list-style-type: none">– Breuvage– Pouding– Céréales

Cette politique s'adresse **seulement** aux collations de classe, le Service de garde n'est pas concerné.

PÉRIODE OFFICIELLE D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE 2018-2019 DU 05 AU 16 FÉVRIER 2017

Du 5 au 16 février inclusivement, la Commission scolaire des Patriotes procède à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2018-2019. Pour le secteur de Saint-Amable, vous devez vous présenter à l'école de votre secteur (**pour les élèves du préscolaire ainsi que pour les futurs élèves du programme passe-partout**) en ayant en main tous les documents requis (**certificat de naissance ainsi qu'une preuve de résidence**).

**** Veuillez prendre note que le permis de conduire et le bail ne sont plus acceptés****

L'horaire à respecter est le suivant : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet de la Commission scolaire des Patriotes ou les journaux locaux.

IMPORTANT : Pour les élèves qui fréquentent actuellement l'école de l'Envolée, **les parents devront compléter le formulaire via internet** durant la période du 5 au 16 février. Des détails vous parviendront d'ici la période d'inscription. Après cette date, les inscriptions seront considérées comme tardives, ce qui fait en sorte que si nous devons transférer des élèves pour cause de surplus ce sont eux qui devront quitter les premiers.

Vous pouvez vous référer à la Politique de l'admission sur le site internet de la commission scolaire à l'adresse suivante :

<http://csp.ca/wp-content/uploads/2015/03/politique-relative-a-l-admission-et-a-l-inscription-des-eleves-2018-2019.pdf>

RAPPEL - RETARDS

La ponctualité est une valeur importante dans notre maison d'éducation. Vous êtes responsables de l'assiduité de votre enfant. Lorsque votre enfant arrive en retard, il vit beaucoup de stress puisqu'il manque une partie du cours et que son arrivée en classe dérange les autres. Les retards ont aussi pour effet de diminuer la motivation du jeune qui comprend que « ce n'est pas important l'école ». Évitions de lui faire ce message sous-entendu et exigeons-nous une ponctualité exemplaire. Nous sommes des modèles pour nos enfants.



RAPPEL – ABSENCES

Si votre enfant doit s'absenter, nous vous demandons de communiquer avec l'école. Les directives ministérielles imposent qu'une absence **de plus de 3 jours soit justifiée par un certificat médical**. Celui-ci doit parvenir à l'école le plus rapidement possible. En ce qui concerne la prise de vacances, l'enseignant(e) n'est pas tenu(e) de préparer du travail scolaire pour l'élève qui part en vacances durant la période scolaire. De plus, tout retard scolaire engendré par une prise de vacances durant le temps de classe demeure sous l'entière responsabilité des parents. Nous vous rappelons tout de même l'importance d'être présent lors des examens afin que les notes de vos enfants ne soient pas affectées par ces absences.

HABILLEMENT ET TEMPÉRATURE

Avec la période froide qui est arrivée, nous vous demandons de vous assurer que les enfants soient habillés chaudement. Les vêtements chauds, pantalons, tuques, mitaines sont donc de mise...

Si la température ressentie avec le vent est de -28° , les enfants restent à l'intérieur. Nous suivons le guide de référence produit par environnement Canada et les recommandations de la Société canadienne de pédiatrie.

Il ne faut pas oublier que les élèves doivent avoir des souliers pour l'intérieur de l'école, pour assurer la sécurité due aux planchers mouillés ainsi que le confort.



TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT

18. TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT OU D'OBJETS

En vertu de l'article 519.8 du *Code de la sécurité routière*, les élèves ne sont pas autorisés à transporter d'autres effets que ceux contenus dans un bagage à main. Sont considérés comme bagages à main : sac d'école, sac à dos, boîte de goûter, étui de petit instrument de musique (violon, flûte) et tout autre bagage fermé de même dimension.

18.1. Tout équipement autorisé doit être transporté dans un sac fermé, sécuritaire et de dimension raisonnable (sac en toile pour patins).

18.2. Seuls les bagages à main pouvant être portés sur les genoux, ne dépassant pas le dossier de la banquette devant l'élève, ne prenant pas la place d'un autre élève, seront acceptés dans les autobus.

18.3. Les objets qui ne répondent pas aux conditions mentionnées précédemment ne seront pas autorisés (trottinettes, bâtons de hockey, bâtons de baseball, planches à neige, gros instruments de musique).

18.4. Aucun objet ne doit être placé dans l'autobus de façon à restreindre le passage d'accès à la porte de secours; l'allée centrale doit toujours rester libre.

18.5. Le conducteur peut refuser dans son véhicule, tout article, objet ou équipement qu'il juge de nature à mettre en danger la sécurité des élèves ou non conforme au *Code de la sécurité routière*.



CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Les membres du Conseil d'établissement songent à la possibilité d'entreprendre une seconde campagne de financement en vue d'une possible présentation d'activité d'envergure pour la fin de l'année pour nos élèves.

Histoire à suivre...



DATES À RETENIR

DATES IMPORTANTES – JANVIER 2018

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1 CONGÉ	2 CONGÉ	3 CONGÉ	4 CONGÉ	5 CONGÉ
8 Retour à l'école	9	10	11	12
15	16 Conseil d'établissement	17	18	19
22	23	24	25	26
29 Journée pédagogique	30 Journée pédagogique pour force majeur			

Bonne
ANNÉE 2018



Michel Langis
Directeur